



Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges

Date : 24 mai 2022

Heure : 18 h 30

Endroit : Petit gymnase de l'école Sainte-Marie

NOM, Prénom	Présent	Absent
Membres parents		
1. Ardoin, Nathalie (secrétaire)	x	
2. Dubuc, Isabelle	En virtuel	
3. Fortin, Isabelle (présidente)	x	
4. Gamelin, Dominique		x
5. Garceau, Julien		x
6. Paradis, Julie		x
Membres enseignants		
1. Belair, Caroline	x	
2. Hubert, Audree	x	
3. Morin, Karine	x	
4. Marylène Plante (substitut)		x
Membres professionnels		
1- Durand, Francine	x	
Membres du service de garde		
1. Rousselle, Dominique		x
Membres soutien		
1- Allard, Claire (substitut)		x
2- Allard, Laurence	x	
Membres de la direction		
1. Larocque, Steve	x	
2. Tremblay, Melanie	x	
3. Vezina, Simon	x	
Membres de la communauté		
1. M. Hubert Beaulieu		x
2.		
Invités		
1.		
2.		



1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est *proposé par Mme Karine Morin* et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 24 mai 2022.

C.E. 20220524-045

4. Questions orales du public

Il y a une question : Pourquoi les enfants doivent-ils aller tous se concentrer sur le trottoir et dans le stationnement de Boucher lorsqu'ils arrivent à l'école quand il y a une belle étendue de gazon sur Bordeleau afin qu'ils puissent jouer en sécurité en attendant que la cloche sonne ? Et en plus, surtout au début de l'année, un parent qui veut aller reconduire son enfant insécure à l'école, il peut avoir une vue sur la cour d'école lorsqu'il va le porter sur Bordeleau, tandis que sur Boucher, non. Sachez que pour aller chercher mon enfant sur Boucher, je le respecte, car je comprends que c'est une question de sécurité avec tous les enfants qui sortent et qui vont à divers endroits, mais pour aller les porter, surtout, sur l'heure du dîner, quand il y a très peu d'enfants, je ne comprends pas et nous sommes quelques parents qui aimeraient comprendre ?

Réponse : C'est une question d'organisation de la surveillance à l'interne. La surveillance est du côté de la rue Boucher. Une seule entrée nécessite un seul surveillant et la rue Boucher est plus sécuritaire que la rue Bordeleau. Dès que nous aurons de vrais brigadiers, nous pourrions envisager une autre solution.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 12 avril 2022 et suivi

Suivi :

Point 5.7: coquille à corriger : Mme Isabelle Fortin a pris contact avec l'organisme pour des précisions quant au nombre d'activités obligatoires. Les informations lors de l'inscription **diffèrent**...

Il est *proposé par Mme Isabelle Fortin* et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 12 avril 2022 et ses suivis.

C.E.20220524-046



6. Points de la direction

6.1. Activités et sorties scolaires (approbation)

Voir document en annexe 1

Il est *proposé par Mme Karine Morin et* résolu unanimement d'approuver les activités et les sorties scolaires ainsi que les dépenses reliées celles-ci.

C.E.20220524-047

6.2. Reddition de compte du fonds 9 (information)

Voir document en annexe 2.

Commentaires/questions/précisions :

Mme Fortin s'interroge sur le montant alloué pour l'achat de Smarties.

C'est une activité récompense de fin d'année. Divisé par le nombre d'élèves, le montant est correct.

Nancy Gaudreault, pharmacie : achat de friandises pour l'Halloween.

6.3. Liste des classiques 2022-2023 (approbation)

Voir documents en annexe 3.

Il est *proposé par Mme Aurée Hubert et* résolu unanimement d'approuver la liste des classiques pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.20220524-048

6.4. Règle de transférabilité (adoption)

Voir documents en annexe 4.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement et la direction de l'école doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles internes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre à la Direction de gérer le budget d'une façon efficace ;

Il est *proposé par Mme Isabelle Fortin* et résolu unanimement d'adopter la règle de transférabilité pour permettre à la direction de l'école de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.20220524-049

6.5. Budget initial 2022-2023 (adoption)

Voir documents en annexe 5.

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, notre conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation au Centre de services scolaire des Samares le budget pour l'année 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT que ce budget maintient l'équilibre entre, d'une part les dépenses, et, d'autre part les ressources financières allouées à l'école par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres ;

Il est *proposé par Mme Aurée Hubert* et résolu unanimement d'adopter et de soumettre, pour approbation au Centre de services scolaire des Samares, le budget de l'école pour l'exercice financier 2022-2023.

C.E.20220524-050

6.6. Journée pédagogique pour les élèves de la 6^e année (approbation)

Voir documents en annexe 6.

Les parents qui auront besoin du service de garde devront communiquer avec Mme Dominique Rousselle.

Il est *proposé par Mme Dominique Gamelin* et résolu unanimement d'approuver la journée pédagogique du 13 juin 2022 pour les élèves de la 6^e année pour la correction de l'examen du ministère (MELS).

C.E.20220524-051



Le CE doit se prononcer sur le montant qui est chargé à ceux et celles qui désirent louer le grand gymnase à l'école primaire Sainte-Marie. Le montant de base facture par le centre de services scolaire est de 18\$ de l'heure. A cela s'ajoutent d'autres montants : frais de conciergerie, d'utilisation de matériel, ...

Il est convenu de ne pas charger un tarif supérieur au tarif de base de 18\$ pour les locations faites par des organismes à but non lucratif.

Nous reprendrons le point de discussion lors du prochain CE pour définir le tarif chargé dans le cas d'activités à but lucratif ou à titre privé. M. Hubert suggère la formation d'un sous-comité pour en discuter.

Il est *proposé par Mme Isabelle Dubuc* et résolu unanimement d'approuver les tarifs de location de salle pour les organismes à but non lucratif.

C.E.20220524-052

7. Mot de la présidente et correspondance

Mme Fortin propose que l'on fasse, à mi-année, un suivi de budget et de l'utilisation des fonds alloués aux mesures dédiées (ex : Mesure 15024- aide aux parents)

Pour cette année, les fonds pour la mesure 15024 sont encore entièrement disponibles jusqu'à la fin juin. Il est toutefois transférable s'il n'est pas utilisé.

Mme Gamelin propose un organisme « aide à son enfant.com ». C'est un site internet qui contient une vingtaine de vidéos en français et en anglais. La direction se renseigne si l'on peut s'inscrire pour l'an prochain.

M. Garceau propose une idée d'utilisation de cette mesure pour l'année prochaine : faire venir un psychoéducateur pour effectuer un suivi avec un petit groupe de parents cibles.

La direction mentionne qu'il n'est pas possible d'avoir recours à des professionnels du privé dans une école publique. Elle précise que la mesure doit servir à aider le parent dans les besoins scolaires de l'enfant.

A réfléchir pour l'année prochaine.



8. Mot du personnel enseignant

Le Parcours Ninja a été bien apprécié.

Cette semaine, les élèves TSA ont eu une activité de création de vitrail qui a aussi été très appréciée.

Dans les groupes TSA, la majorité des classes a des papillons en devenir.

9. Mot du personnel de soutien

Les élèves de 5^{ème} année ont hâte de vivre les volets.

Les élèves ont aimé le parcours Ninja.

Sur l'heure du midi, ça se passe bien.

Il n'y a pas eu de réunion du conseil étudiant. Mme Fortin demande si les élèves du conseil se sont prononcés sur le projet « d'école bleue », ce qui n'a pas été fait. À revoir en juin pour valider si l'on poursuit ou non avec le projet.

10. Mot du personnel professionnel

Mme Durand a terminé ses interventions et va commencer ses évaluations.

11. Mot du service de garde

11.1. Régie interne de la surveillance du diner (approbation)

Voir document en annexe 7

Il est *proposé par Mme Isabelle Dubuc* et résolu unanimement d'approuver la régie interne de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.20220524-053

11.2. Frais de la surveillance du dîner (approuver)

Le tarif annuel est de 270\$. Le tarif du dîneur occasionnel est de 3\$.

Il est proposé *par Mme Julie Paradis* et résolu unanimement d'approuver les tarifs des frais de surveillance pour l'année scolaire 2022-2023.

C.E.20220524-054



Le 26 août 2022 est une journée pédagogique au calendrier scolaire, mais le service de garde ne sera pas être ouvert, afin de permettre au personnel du service de garde de se joindre à tout le personnel de l'école pour la conférence de la rentrée.

Il est *proposé par Mme Laurence Allard* et résolu unanimement d'approuver la fermeture du service de garde le 26 août 2022.

C.E.20220524-055

12. Mot de la communauté

M. Hubert nous présente l'organisme « La maison des grands-parents » dont il est le co-fondateur. Les « grands-parents » sont des bénévoles âgés de 55 à 88 ans. Ils offrent plusieurs activités, entre autres, dans les classes de maternelles : lecture de conte, activités de tricot, récit de Noël d'autrefois, ...

Objectif : rendre la dignité aux grands-parents et favoriser le lien intergénérationnel.
Nous pouvons utiliser leurs services.

13. Mot de l'OPP

Mme Paradis félicite les enseignants qui ont participé au Parcours Ninja, car cela a aidé à la motivation de plusieurs élèves.

Mme Paradis avisera qu'elle sera en contact plus étroit avec les agentes administratives pour améliorer la communication au sujet des besoins en bénévoles.

Un retour est demandé quant à l'appréciation des élèves des collations Malyna, qui ont été essayées en avril dernier. Les résultats sont plus ou moins concluants : certains types ont été aimés, d'autres pas du tout.

14. Mot du représentant du comité de parents

Comité de parent du 20 avril :

Il a été discuté de la campagne de sensibilisation « enfants sans écran ». Il va y avoir une consultation auprès des enseignants sur le temps d'écran en classe.

Comité de parent du 18 mai :

Il a été discuté du voyage à Toronto de la classe de 6^{ème} année anglais intensif de l'école de St-Ambroise de Kildare. Les membres ont échangé sur les avenues similaires qui pourraient être envisagées pour les élèves de notre école.

Le comité de parents a aussi discuté de « l'École de la vue », un organisme qui visite les écoles pour dépister les problèmes de vue chez les élèves. La direction informe que cet organisme vient déjà dans notre école.

Conférences gratuites pour les parents avec Edith Levasseur sur zoom. Il reste quelques places, s'inscrire avant le 31 mai.

- Formation 1 : 9 juin à 19 h : intervenir avec impact auprès des enfants, un outil à la fois.
- Formation 2 : 11 juin à 10 h : imager la pleine conscience, un jeu d'enfant !

Une ressource pour notre établissement ? <https://impactpleineconscience.ca>

15. Varia

16. Rappel de la date du prochain C.É.

La prochaine rencontre aura lieu le 21 juin 2022 au Benny sur la rue Dollard.

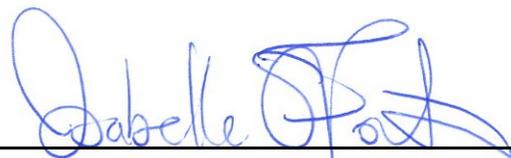
17. Levée de l'assemblée

Il est *proposé* par Mme Isabelle Fortin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20h49.

C.E. 20220524-056



Monsieur Simon Vezina, directeur



Madame Isabelle Fortin, présidente

Nathalie Ardoin, secrétaire